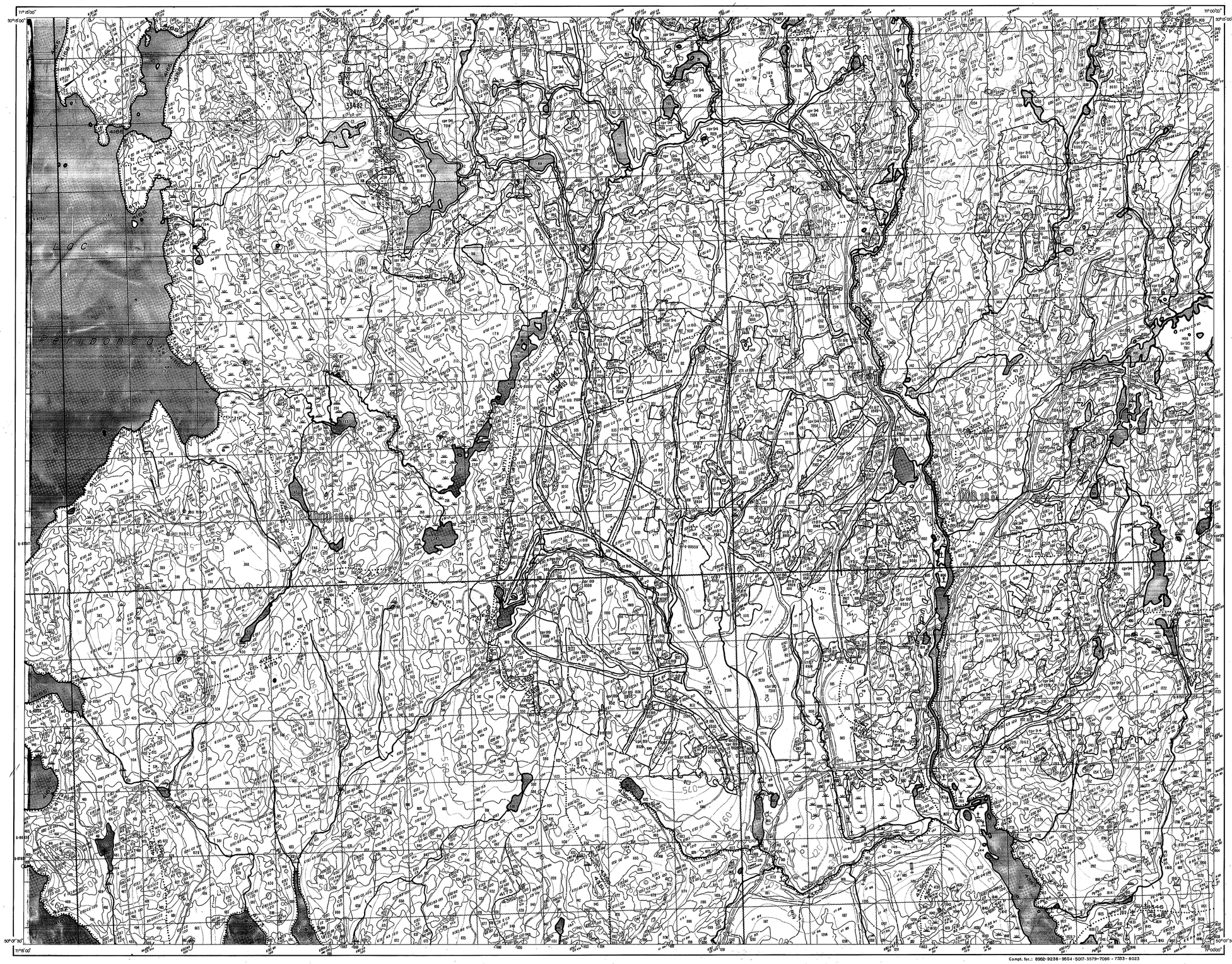

Compt. for.: 8962-9238-9554-5017-5579-7086-7333-8023

A Jour : avril 1987

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église. École. Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots
Contour des peuplements
Contour des interventions

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par trouées
Coupe avec protection de la régénération
Coupe par bandes successives
Coupe progressive d'ensemencement
Coupe à diamètre limite
Coupe à diamètre limite et dégagement des tiges d'avenir
Coupe de jardinage
Coupe par parcelles (ou à blanc)
Plantation à racines nues
Plantation en récipients
Plantation en boutures
Ensemencement
Épinette commerciale
Récolte dans les tiges isolées (sécurisée libre).

N.B. Ces interventions impliquent des perturbations et/ou origines de la légende forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à thuya (cèdre)
— — à mélèze
— — à épinette noire (prolonement)

Pessière
— — (épinette noire et/ou thuya rouge occupant plus de 75% de la portée réservée)
— — à thuya (cèdre)
— — à pin gris
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à mélèze
— — à épinette noire
— — (prolonement épinette noire ou rouge)
— — (prolonement épinette de Norvège)
— — (prolonement épinette blanche)
— — (prolonement épinette rouge)

Sapinière
— — à sapin et/ou épinette blanche occupant plus de 75% de la portée réservée)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à mélèze
— — à épinette noire
— — (prolonement de sapin baumier)

Pinède à pin blanc
— — — avec pin rouge
— — — — et/ou rouge (thuya occupant plus de 75% de la portée réservée)
— — — avec thuya (cèdre)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — avec mélèze
— — — avec pin gris
— — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — — (prolonement)

Pinède à pin rouge (prolonement)
— — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portée réservée)
— — — avec thuya (cèdre)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — avec mélèze
— — — avec pin gris
— — — avec pin blanc et/ou pin rouge
— — — avec pruche
— — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — — (prolonement)

Pinède à pin gris
— — (le pin gris occupe plus de 75% de la portée réservée)
— — — avec thuya (cèdre)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — avec mélèze
— — — avec pin rouge
— — — avec pin blanc et/ou pin rouge
— — — avec pruche
— — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — — (prolonement)

Cédrière
— — (le thuya occupe plus de 75% de la portée réservée)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin gris
— — à pruche
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (prolonement de thuya)

Pruchière
— — (la pruche occupe plus de 75% de la portée réservée)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin gris
— — à pin rouge
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (prolonement de pruche)

MÉLÈZE
— — (le mélèze occupe plus de 75% de la portée réservée)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin gris
— — à pin rouge
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (prolonement de mélèze européen)
— — (prolonement de mélèze japonais)
— — (prolonement de mélèze laricin)

TYPE DE COUVERT

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

Feuillu d'essences résineuses
— — — — avec pin gris
— — — — avec pin blanc
— — — — avec pin rouge
— — — — avec mélèze
— — — — avec sapin
Bouleau à bouteau blanc avec sapin
— — — — avec épinette noire ou rouge
— — — — avec pin gris
— — — — avec pin blanc
— — — — avec pin rouge
Bouleau à bouteau jaunes avec résineux
Feuillu d'essences tolérantes avec pin blanc
— — — — avec pin rouge

Peupleraie avec sapin
— — avec pin gris
— — avec pin blanc
— — avec pin rouge
Peupleraie avec épinette noire ou rouge
— — avec résineux
Érablière à bouleau jaune avec résineux
Érablière rouge
Mélangés à feuillus tolérants
— — — sur station humide

FEUILLUS (groupements)

Feuillus d'essences intolérantes
— — d'essences tolérantes
— — sur station humide
— — (prolonement)
Bouleau à bouteau blanc et/ou bouleau gris
— — à bouteau jaunes
Peuplement
Peuplier faux-tremble
Érablières
— — à bouteau blanc et/ou bouleau gris
— — à bouteau jaune
— — à peuplier
— — à feuillus d'essences intolérantes
— — à feuillus d'essences sélectionnées
Promotion d'érable à sucre
— — de bouteau jaune
— — de peuplier
— — de bouteau blanc
— — de bouleau d'ornement

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle en dominé
Coupe partielle par bande
Coupe partielle avec épinette légère
Double partielle
Épinette légère

DÉFOLIATION

Pour les tiges de sapin et épinettes blanche visuelle: 10-50% 50-99%

ORIGINE

Coupe totale
Coupe partielle
Double totale
Épinette sévère
Feuillu
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE

CLASSES	TIGES DE:
10 (ans)	0-20 ans
30 "	21-40 "
50 "	41-60 "
70 "	61-80 "
90 "	81-100 "
150 "	101 et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	
70-30 (ans)	30-70 (ans)
80-30 "	30-80 "
80-50 "	50-80 "
90-50 "	50-90 "
120-50 "	50-120 "
120-70 "	70-120 "

FORÊT HÉQUIENNE

Jeune (ou indéterminé): Peuplé à dominance de feuillus tolérants, majorité des tiges entre 0 et 30 ans. Autres peuplements, majorité des tiges entre 0 et 60 ans.

Vieilleux (indéterminé): Peuplé à dominance de feuillus tolérants, majorité des tiges centrées de 90 ans. Autres peuplements, majorité des tiges ont plus de 60 ans.

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	vacuum
Moyenne	31 à 60%	°
Forte	61 à 90%	°
Très forte	91 et plus	°

Superficie minimale de pente: 2 ha

N.B.: Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

DENSITÉ / HAUTEUR	1 (0-9m)	2 (10-14m)	3 (15-19m)	4 (20-24m)	5 (25-29m)	6 (30m+)
A 90%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CODES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S1E3 C5 sp 50 m ⊖
— sp: espèce
— 50 m: classe de pente
— C5: classe d'âge
— E3: classe de densité
— S1: classe de hauteur
— m: classe de densité
— sous group. d'essences
— groupement d'essences

F1 C6 d 01
— F1: classe de pente
— C6: classe d'âge
— d: mode de l'origine
— 01: origine
— F: classe de hauteur
— C: classe de densité
— type de couvert

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR { BUR. D'ING. FOR. - CONSULTANTS FORESTIERS DGR INC.
SIGNATURE: Jacques L. Bélanger

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR { BUR. D'ING. FOR.:
SIGNATURE:

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative: 2
Unité de gestion: 24
Unité d'aménagement: 2
Unité de sondage:
Mode de tenure ou de gestion: 000
Bloc d'aménagement: 18
Concessionnaire ou autres: 04
Bassin hydrographique: 33492*
Bassin primaire:
Bassin secondaire:
Unité de gestion privée:
Municipalité: 94900
Division de recensement:
Municipalité:
Cadastre:
Parcelle: 4347 *
Région écologique: 11 G

Municipalité régionale de comté: M.R.C. 210 FJORD DU SAGUENAY

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Photographie aérienne: 1986-1987
Carte forestière { Année de publication: 1988
Année de révision:

Divisions territoriales en date du: 15/6/87
Déclinaison magnétique: 22° ouest
Équidistance des courbes: 50 pieds ou 15,2 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

22-L-5 S.E.	22-L-6 S.O. S.E.	22-L-7 S.O.
N.E.	N.O. N.E.	N.O.
22-L-4 S.E.	22-L-3 S.O. S.E.	22-L-2 S.O.
N.E.	N.O. N.E.	N.O.
22-E-13	22-E-14	22-E-15

22 L/3 N.E.